

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mesures d'économie structurelles

La FMEF tire la sonnette l'alarme

La Fédération des Magistrats, Enseignants et Fonctionnaires de l'Etat du Valais (FMEF) dénonce les mesures d'économie du rapport «Luyet». Irréalistes et unilatérales, elles porteraient une atteinte grave à la fonction publique.

Pour la commission des mesures d'économie, les treize associations et les 7500 membres de la FMEF n'existent pas! Le rapport «Luyet», présenté au Grand Conseil début juin, a été rédigé sans aucune consultation. Pas étonnant que certaines mesures confinent à l'absurde. Le rapport prévoit ainsi de limiter à un maximum de 1%, renchérissement compris, la hausse annuelle des dépenses de personnel, tout en évitant de «remettre en cause les conditions salariales et la sécurité de l'emploi.»

Il suffit de savoir compter pour se rendre compte que c'est impossible. Les enseignants reçoivent une prime d'expérience annuelle de 2.5% dans leur quatorze premières années de travail. Une maîtresse enfantine gagne 4294.- à l'engagement. En avançant dans sa carrière, elle peut finir par toucher un salaire de 6226.- Si le plafonnement de la commission était appliqué, elle n'atteindrait jamais cette somme. Il s'en faudrait de beaucoup: sa marge de progression salariale serait réduite de 20%. Que dire du salaire d'un cantonnier? L'échelle du traitement de l'administration cantonale prévoit une hausse annuelle maximale de 3%. Avec le plafonnement à 1%, il décollerait avec peine de son salaire de base de 4032.-. Quant à la prime de performance (7% maximum), on n'en parlerait même pas.

La fonction publique à déjà donné !

Le Conseiller d'Etat Wilhelm Schnyder l'a rappelé: la fonction publique a déjà consenti un sacrifice de plus de 500 millions de francs dans les dix dernières années, notamment par la suppression du renchérissement, des mesures d'économie sur le personnel enseignant (85 millions, par la hausse systématique des effectifs des classes), et par l'application d'un délai de six mois avant le remplacement de postes vacants dans l'administration.

Plus d'un demi-milliard, c'est déjà beaucoup. La commission des mesures structurelles prévoit d'économiser 14 millions de francs supplémentaires sur le dos de la fonction publique, particulièrement au détriment des jeunes employé(e)s. C'est trop. La FMEF ne saurait l'accepter, pas plus qu'elle n'accepte la manière de procéder. L'absence de dialogue avec le partenaire faïtier de la fonction publique est une primeur inquiétante. Les rapports des employé(e)s d'Etat avec leur employeur relevaient jusqu'ici d'une logique de négociation. La direction de la FMEF, a fortiori ses 7500 membres, ont pris connaissance du rapport «Luyet» dans les media ! Si l'autorité change de logique, la FMEF pourrait aussi changer la sienne.

Sion, le 14 juin 2004

